



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUIN 2014**

**N° 04**

L'an deux mille quatorze, le 2 juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur SANCE Bernard.

Etaient présents : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, ALENÇON Alain, JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, SIBADE Véronique, GRANIER Serge, DAUBÈZE Jacqueline, DRUAUX Jean-Jacques, DE CARVALHO Alvertina, RIBEROT David, BENETTON Elisabeth, SEGONDY Didier, BONARD Viviane, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, MOREL Angélique, CREPLET Gérard, BIELOW Jean-Marc , FIDELIN Georges et LAMRAMI Aziza formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : GARGADENNEC Nathalie et BRUGIER Jacques.

Pouvoirs : Mme GARGADENNEC à Mr GRANIER ; Mr BRUGIER à Mr CROIZARD.

Secrétaire de séance : FERNANDEZ Michèle

<b>Liste des délibérations</b>		<b>Décision</b>
N° 14-06-02- D01	Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02 - D02	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du BOCAGE	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02 - D03	Comité de Bassin Emploi nord 31 : désignation des représentants de la commune	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02- D04	Habilitation du Maire : signature arrêté délégation de signature aux agents de la communauté de communes du Frontonnais pour instruction des dossiers ADS	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02 - D05	Personnel communal – Augmentation de la durée hebdomadaire de deux postes	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02 - D06	Tarifs du repas lors de la journée Festiv'âge	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02 - D07	Travaux de rénovation de l'éclairage public du tunnel sous la voie ferrée	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02- D08	Règles de remboursement des frais réels de mission liés à l'existence de fonctions électives	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02 - D09	Travaux de rénovation au groupe scolaire Marcel Pagnol	Unanimité des membres présents représentés
N° 14-06-02 - D10	Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de matériel informatique pour équiper 5 classes numériques.	Unanimité des membres présents représentés

## **Approbation du compte rendu du 22 avril 2014.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

## **I. Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs**

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il faut désigner une Commission Communale des Impôts Directs comprenant sept commissaires titulaires et sept commissaires suppléants en nombre double. Il demande à son Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et proposer des noms.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

## **II. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du BOCAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Assemblées Municipales nouvellement élues doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux Syndicats Intercommunaux dont elles font partie. Il demande donc aux Conseillers Municipaux de désigner, auprès du Syndicat Intercommunal du BOCAGE (Siège social : Mairie 31150 FENOUILLET), trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Sont désignés par le Conseil Municipal membres titulaires : Bernard SANCE, Michèle FERNANDEZ et Roland CORNIBERT et membres suppléants : Marie-France JOLFRE, Alvertina DE CARVALHO et David RIBEROT.

## **III. Comité de Bassin Emploi nord 31 : désignation des représentants de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au Comité de Bassin Emploi nord 31 (CBE), le 14 mars 2011. Il informe que suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler le Conseil d'Administration. Conformément aux statuts de l'association du CBE, Monsieur le Maire indique que le maire est d'office membre de l'Assemblée et qu'il y a donc lieu de désigner deux conseillers municipaux pour siéger lors des assemblées générales (un titulaire et un suppléant).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner Madame JOLFRE Marie-France en tant que membre titulaire et Monsieur FIDELIN Georges en tant que membre suppléant.

## **IV. Habilitation du Maire signature arrêté délégation de signature aux agents de la communauté de communes du Frontonnais pour instruction des dossiers ADS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.423-1 du Code de l'Urbanisme, une délégation de signature doit être donnée aux agents de la Communauté de Communes du Frontonnais chargés de l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol pour la commune de Lespinasse.

L'Assemblée décide d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'arrêté déléguant sa signature aux agents du service de la Communauté de Communes du Frontonnais chargés de l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du sol.

## **V. Personnel communal – Augmentation de la durée hebdomadaire de deux postes**

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe affectés au service entretien des locaux et au service restauration scolaire. Ces postes sont actuellement à temps non complet soit 26h00 par semaine et il y a lieu de les modifier à la hausse soit de les porter à 31h00 et 32h00 hebdomadaire à partir du 1er septembre 2014.

Accord du Conseil Municipal.

## **VI. Tarifs du repas lors de la journée Festiv'âge**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer les tarifs du repas et des boissons lors de la journée « festiv'âge », programmée le 5 juillet 2014. Il est proposé les tarifs suivants :

- Pour les boissons: soda 1 €, eau 0.50 €, demi-pression bière 1 €.
- Pour les repas :
  - Enfants de plus de 16 ans et adultes : 6 €
  - Enfants de 12 à 16 ans : 3 €
  - Enfants de moins de 12 ans : gratuit.

Les recettes de ces manifestations seront encaissées par la régie de recettes culture.  
Accord du Conseil Municipal.

## **VII. : Travaux de rénovation de l'éclairage public du tunnel sous la voie ferrée**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 13 décembre 2013, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération de rénovation de l'éclairage public du tunnel sous la voie ferrée. Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune serait de 36 176 €. Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **VIII. Règles de remboursement des frais réels de mission liés à l'existence de fonctions électives**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-18, R 2123-22-1 et R 2323-22-2 et vu le Décret n° 83-16 du 13 janvier 1983 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser aux élus municipaux tous leurs frais réels de déplacement supportés lors de l'exercice de leurs fonctions.

Accord du Conseil Municipal.

## **IX. Travaux de rénovation au groupe scolaire Marcel Pagnol**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les projets de construction ou d'extension des bâtiments scolaires doivent faire l'objet d'une inscription préalable auprès du Conseil Général. Il propose d'inscrire la commune pour des travaux de rénovation du Groupe Marcel Pagnol et demande l'inscription de ce projet au programme départemental 2015 des constructions scolaires du 1er degré.

En effet, le groupe scolaire a été construit en 1988, il est donc nécessaire de prévoir des travaux de rénovation et créer de nouveaux espaces compte tenu de l'évolution démographique au sein du groupe scolaire. Des devis ont été demandés, l'estimation prévisionnelle du coût des travaux s'élève à 400 000 € hors taxes.

Accord du Conseil Municipal.

## **Questions diverses**

### **1. Demande de subvention auprès du Conseil Général : acquisition de matériel informatique pour équiper 5 classes numériques.**

Monsieur le Maire rappelle que l'école élémentaire a été dotée d'une classe mobile numérique en 2013, et qu'il souhaite poursuivre ce projet dans les cinq autres classes élémentaires. Il indique à l'assemblée que des demandes de devis ont été faites auprès de plusieurs sociétés afin d'équiper les 5 classes de l'école élémentaire avec :

- 5 ordinateurs portables et 5 sacoches, 5 HITACHI LINK EZ 2 : il s'agit d'un équipement qui permet la transformation des tableaux en en procédé tactile, 5 vidéo projecteurs, 2 supports mobiles permettant le déplacement de l'équipement informatique, 2 tableaux blancs.

La société QUADRIA située 5 allée de Longuetterre – 31850 MONTRABE a été retenue pour un montant total hors taxe de 13 754.65 € HT. Accord du Conseil Municipal pour solliciter auprès du Conseil Général, une subvention au meilleur taux pour l'acquisition de ces équipements.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Bernard SANCE